



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

Arrêté n° 2017/1 du 20 avril 2017

**OBJET : MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE REVISION DU PLU DE SAINTE SOLANGE**

Le président de la communauté de communes Terres du Haut Berry,

**VU :**

- le code de l'environnement, articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,
- le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 153-19 et suivants et R 153-8,
- la délibération du conseil municipal en date du 26 septembre 2008 ayant prescrit la révision du PLU (plan local d'urbanisme),
- la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes des Terroirs d'Angillon en date du 27 octobre 2016 ayant arrêté le projet de PLU de Sainte Solange,
- l'arrêté préfectoral n°2016-1-1189 du 14 octobre 2016 portant fusion de la communauté de communes des Terres Vives, de la communauté de communes Terroirs d'Angillon et de la communauté de communes Hautes Terres en Haut Berry en date du 1<sup>er</sup> janvier 2017 créant la Communauté de Communes Terres du Haut Berry,
- l'ordonnance n°E1700050/45 en date du 04 avril 2017 de M. le Président du Tribunal Administratif d'Orléans désignant M. Patrick ANDRE, en qualité de commissaire-enquêteur,
- les pièces des dossiers soumis à enquête publique,

### ARRETE

**Article 1 :** Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du PLU de Sainte Solange arrêté par la collectivité pour une durée de 1 mois, du 09 mai 2017 au 08 Juin 2017.

**Article 2 :** M. Patrick ANDRE, fonctionnaire territorial à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du tribunal administratif d'Orléans.

**Article 3 :** Le dossier de projet de révision du PLU et les pièces qui l'accompagnent, ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, seront déposés à la mairie de Ste Solange ainsi qu'au siège de la communauté de communes Terres du Haut Berry pendant une durée d'un mois aux jours et heures habituels d'ouverture de ces administrations du 09 mai 2017 au 08 juin 2017 inclus.

Le dossier de projet de révision du PLU et les pièces qui l'accompagnent seront également accessibles en ligne sur le site internet de la communauté de communes Terres du haut Berry à l'adresse suivante : <http://terresduhautberry.fr/>. Ils seront consultables notamment depuis un poste informatique à disposition au siège de la communauté de communes.

L'enquête publique sera close le 8 juin 2017 à 17h30.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : *Service Environnement, Communauté de communes Terres du Haut Berry, BP 70 021, 18 220 les Aix d'Angillon* ou par messagerie électronique : *aude.planchot@terresduhautberry.fr*.

**Article 4 :** M. le commissaire-enquêteur recevra les administrés à la mairie de Ste Solange sur les permanences suivantes :

- mardi 9 mai 2017 de 9h à 12h
- samedi 20 mai 2017 de 9h à 12h
- jeudi 8 juin 2017 de 14h à 17h30

**Article 5 :** A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 3, les registres seront clos et signés par le commissaire-enquêteur qui disposera d'un délai de trente jours pour transmettre au Président de la communauté de communes Terres du Haut Berry ainsi qu'au tribunal administratif d'Orléans les dossiers avec son rapport dans lesquels figurent ses conclusions motivées.

**Article 6 :** Une copie du rapport et des conclusions motivées sera adressée par la communauté de communes au maire de Sainte Solange ainsi qu'au Préfet du Cher. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la communauté de communes Terres Du Haut Berry ainsi qu'à la mairie de Sainte Solange aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1<sup>er</sup> de la loi du 17 juillet 1978.

**Article 7 :** Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de la dite enquête, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département : le Berry républicain et le journal du dimanche.

Cet avis sera affiché notamment à la communauté de communes Terres du Haut Berry et à la mairie de Sainte Solange au moins 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci et publié par tout autre procédé en usage dans ces administrations. Ces publicités seront certifiées par le Président de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Un exemplaire des journaux dans lesquels sera publié l'avis sera annexé au dossier soumis à l'enquête :

- avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion
- au cours de l'enquête en ce qui concerne la deuxième insertion.

**Article 8 :** Le présent arrêté est susceptible d'un recours gracieux auprès de M. le Président de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans, dans les deux mois de sa publication.

**Article 9 :** Copie du présent arrêté sera adressé à :

- M. le commissaire-enquêteur
- M. le Préfet du Cher

Fait aux Aix d'Angillon, le 20 avril 2017

Le Président,

Bernard ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture  
018-200066330-20170420-ar-20042017-01-AR  
Date de télétransmission : 20/04/2017  
Date de réception préfecture : 20/04/2017



COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de révision du PLU de la commune de Saint-Solange

Il sera procédé, du mardi 9 mai 2017 à 9 heures au jeudi 8 juin 2017 à 17h30 à une enquête publique, au titre du Code de l'environnement, pour la révision du PLU de la commune de Saint-Solange.

Après examen des conclusions de l'enquête sur la base du rapport du commissaire-enquêteur et de l'avis des services de l'Etat, le dossier de PLU de Ste Solange sera soumis, après modifications, à l'approbation du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

Par décision du tribunal administratif d'Orléans du 4 avril 2017, M. Patrick ANDRE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique désignée ci-dessus.

Le dossier et registre d'enquête seront tenus à la disposition du public à la communauté de communes ainsi qu'à la mairie de Saint-Solange aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier ainsi que l'arrêté d'ouverture d'enquête et l'avis au public sont consultables sur le site internet de la communauté de communes : <http://terresduhautberry.fr/>.

Les observations, propositions et contre-propositions écrites pourront être adressées ou déposées pendant la durée de l'enquête :

- sous pli cacheté à l'attention personnelle du commissaire enquêteur, à la communauté de communes Terres du Haut Berry : BP 70 021 – 18 220 les Aix d'Angillon ; les correspondances écrites seront annexées au registre d'enquête.
- par voie électronique : [aude.planchot@terresduhautberry.fr](mailto:aude.planchot@terresduhautberry.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie de Ste-Solange aux dates et heures suivantes :

- Mardi 9 mai 2017 de 9h à 12h
- Samedi 20 mai 2017 de 9h à 12h
- Jeudi 8 juin 2017 de 14h à 17h30

Le dossier a fait l'objet de décisions de l'autorité environnementale : décision n°F02416U0062 du 16 janvier 2017 de l'autorité environnementale.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis au Président de la CCTBH ainsi qu'au tribunal administratif d'Orléans dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public en mairie et au siège de la CCTHB. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.

Le Président de la communauté de communes,  
Bernard ROUSSEAU